Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES D'INDRE-ET-LOIRE

CTL du 18 décembre 2012

Fiche technique

situation des emplois à la DDFIP d'Indre-et-Loire PLF 2013

La présente fiche expose la déclinaison au niveau départemental des décisions prises au niveau national en matière d'emplois dans le cadre du PLF 2013.

Au niveau national, les suppressions d'emplois de la DGFIP s'élèvent à 2023 ETP. L'exercice de déclinaison des évolutions d'emplois de la DGFIP se caractérise par :

- une diminution du volume des suppressions d'emplois de 17% par rapport à 2012, et 24% par rapport à 2011 ;
- une participation accrue de la centrale afin de limiter autant que faire se peut l'effort demandé aux directions territoriales, soit 80 suppressions d'emplois pour les services centraux correspondant au taux d'effort majoré d'un tiers ;
- un effort sur toutes les catégories d'emplois; au cours des exercices précédents, les suppressions ont majoritairement porté sur les emplois des catégories B et C. Pour 2013, il a été décidé d'amplifier significativement les orientations passées consistant à alléger la pression sur la catégorie C. Ainsi les emplois de cadres supérieurs subiront des suppressions nettes à hauteur de 25 ETP, et la catégorie A connaîtra pour la première fois une évolution nette négative, ceci permettra de contenir l'évolution négative de la catégorie C ;
- une meilleure prise en compte de la charge de travail dans l'allocation des moyens, la méthode MAGERFIP utilisée en PLF 2012 est reconduite en 2013 avec quelques ajustements mineurs dont une meilleure appréhension de la charge.

La méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques est fondée :

- à titre principal sur la logique de solidarité, chaque direction contribue aux suppressions d'emplois proportionnellement à son volume d'emplois implantés, par référence aux taux d'effort national. Cette contribution proportionnelle permet une répartition équilibrée de l'effort. Le taux de la contribution s'établit à 1.07% pour le PLF 2013 contre 2.05% en 2012 ;
- sur les gains de productivité les plus significatifs permis par l'informatisation de nos procédures (Télé IR, Télé TVA, achèvement du déploiement des CPS, dématérialisation du paiement des produits locaux, centre de traitement des chèques, CSP Chorus, divers…) qui représentent 30% des suppressions d'emplois du réseau territorial ;
- sur la prise en compte de correctifs métiers, environnementaux et opérationnels, qui permettent en particulier d'appréhender les évolutions des métiers ainsi que celles liées à leurs

conditions d'exercice (rapport charges /effectifs, attractivité des directions, départs en retraite...) ;
- sur la prise en considération des évolutions d'activités et des réorganisations de services (l'achèvement du déploiement des Centres de prélèvements services conduit à renforcer ces services) ;
- enfin, la constitution au 1er janvier 2013 des services de la publicité foncière emporte des conséquences sur le suivi des emplois des responsables de ces services. Les emplois des conservateurs des hypothèques, soumis à un statut spécifique, n'étaient pas implantés au TAGERFIP, ceux des responsables des SPF seront suivis de la même manière que ceux des autres services.

I) Incidences au niveau local des décisions nationales prises après avis du CTR

A. Déclinaison au plan départemental

La DDFIP d'Indre-et-Loire participera aux mesures nationales à hauteur de 18 emplois compensés en partie par la création du CPS rattaché à hauteur de 12 emplois.

Au titre des **prélèvements nets**, elle contribuera à hauteur de 6 emplois répartis de la façon suivante :
- 1 emploi C résultant de la suppression de 3 emplois de la filière fiscale et 7 de la filière gestion publique absorbés par la création de 9 emplois au CPS rattaché ;
- 3 emplois B correspondant à la filière fiscale, la suppression de 3 emplois de la FGP compensés par la création de 3 emplois au CPS rattaché ;
- 2 emplois A de la filière gestion publique.

Au titre des **requalifications**, elle bénéficiera de la création de deux emplois A et de cinq emplois B, financés par la suppression de deux emplois B et de cinq emplois C.

B. Localisation proposée

La déclinaison du Magerfip au niveau départemental conduit aux suppressions suivantes.

1) Les prélèvements nets

Pour 2013, les gains de productivité générés par la progression des téléprocédures, de la dématérialisation et les suppressions d'emplois évaluées au titre de l'efficience, de la contribution proportionnelle et des correctifs métiers et environnementaux, conduisent à la répartition suivante des suppressions d'emplois :

Structures	Cadre A	Cadre B	Cadre B géomètre	Cadre C
SIP Tours Est		-1		
SIE Tours Nord				-1
SIE Tours Sud				-1
Chinon CDIF			-1	
Tours CDIF			-1	
Tours Paierie Départementale		-1		
Tours municipale		-1		
Tours banlieue Sud				-1
Tours Services de direction FF				-1
Tours Services de direction dont direction FGP	-2			-4
Tours services de direction FGP dont CPS relais		-1		-2
Tours services de direction FGP dont CPS rattaché		+3		+9*
Totaux	**-2**	**-1**	**-2**	**-1**
Total général		**- 6**		

* : dont 2 emplois financés par le Direction Générale.

Il convient de souligner que la ventilation opérée dans le cadre des suppressions au titre du PLF 2013, repose sur un rééquilibrage des suppressions entre les catégories et entre les filières.
Ainsi, la totalité des suppressions d'emplois B/C de la filière gestion publique est supportée à hauteur d'un tiers d'emplois B et deux tiers d'emplois C et à parts égales pour la filière fiscale (3C et 3B).

2) Les requalifications

L'objectif recherché est de faire face au besoin de compétence accrue généré par l'évolution des missions. Requalifier des emplois C en emplois B et des emplois B en A, c'est reconnaître la compétence des agents et valoriser leurs missions.

Ainsi, les 5 requalifications opérées de C en B, seront implantées dans les SIE de Tours Ouest, le CDIF de Tours, la conservation des hypothèques de Tours 1er bureau, la trésorerie de Tour(s) Habitat et la trésorerie de Tours Banlieue Ouest.

Il est à noter que les requalifications sont financées pour l'essentiel par les services qui en bénéficient.

Les services concernés par les requalifications sont les suivants :

STRUCTURES	Cadre A	Cadre B	Cadre C
CH Tours 1er bureau		+1	- 1
CDIF Tours		+ 1	- 1
SIE Tours Ouest		+ 1	- 1
Tour(s) Habitat		+ 1	- 1
Tours Banlieue Ouest		+ 1	- 1
Tours Services de direction FF	+ 1	- 1	
Tours Services de direction FGP	+ 1	- 1	
TOTAUX	**+ 2**	**+ 3**	**- 5**

3) Implantation des SPF :

La constitution au 1er janvier 2013 des services de publicité foncière conduit à intégrer dans le TAGERFIP de la DDFIP d'Indre-et-Loire les emplois des responsables des services de publicité foncière. Soit, compte tenu de la catégorie du service :

- Service de publicité foncière de Tours 1er Bureau : un emploi de chef des services comptables ;
- Service de publicité foncière de Tours 2ème bureau : un emploi d'inspecteur divisionnaire hors classe ;
- Service de publicité foncière de Chinon : un emploi d'inspecteur divisionnaire de classe normale ;
- Service de publicité foncière de Loches : un emploi d'inspecteur des finances publiques.

SYNTHESE DES EVOLUTIONS DES EMPLOIS IMPLANTES DANS LE DEPARTEMENT PLF 2013 (DETAIL ANNEXE 1)

A		B		C		Total	
FF	FGP	FF	FGP	FF	FGP	FF	FGP
2	-1	-1	1	-6		- 5*	

* Inclus l'emploi d'inspecteur du SPF de Loches a/c du 01/01/2013